



Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

ALSACE

Conseil départemental



HAUT-RHIN

Extrait des délibérations

de la Commission permanente

N° CP-2019-6-10-2

Séance du vendredi 14 juin 2019

POLITIQUE DÉPARTEMENTALE D'INSERTION ET ADAPTATION DU NOMBRE DES CONTRATS AIDÉS : AVENANT À LA CONVENTION ANNUELLE D'OBJECTIFS ET DE MOYENS DANS LE CADRE DES CONTRATS UNIQUES D'INSERTION POUR 2019

Présidence de : Mme Brigitte KLINKERT

PRESENTS :

M. BIHL, Mmes BOHN, DREXLER, MM. GRAPPE, HABIG, HAGENBACH, Mme HELDERLE, MM. HEMEDINGER, JANDER, Mmes JENN, LUTENBACHER, MEHLEN-VETTER, MILLION, MULLER Betty, M. MULLER Lucien, Mmes PAGLIARULO, RAPP, M. SCHITTLY, Mme SCHMIDIGER, MM. STRAUMANN, TRIMAILLE, Mme VALLAT, MM. VOGT, WITH.

EXCUSES AVEC PROCURATION :

M. ADRIAN donne procuration à Mme SCHMIDIGER.
M. COUCHOT donne procuration à Mme RAPP.
M. DELMOND donne procuration à M. JANDER.
Mme DIETRICH donne procuration à M. HEMEDINGER.
M. FERRARI donne procuration à Mme LUTENBACHER.
Mme GROFF donne procuration à Mme DREXLER.
Mme MARTIN donne procuration à M. MULLER Lucien.
M. MUNCK donne procuration à Mme BOHN.
Mme ORLANDI donne procuration à M. WITH.

La Commission permanente du Conseil départemental,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission permanente,
- VU les articles L 262-1 et R 262-1 et suivants du Code de l'Action Sociale et des Familles relatifs au revenu de Solidarité active,
- VU la délibération du Conseil départemental n°CD-2017-4-12-3 du 1^{er} septembre 2017 relative aux délégations de compétences du Conseil départemental à la Commission permanente,
- VU la délibération du Conseil départemental n°CD-2018-6-4-1 /n° CD-2018-6-10-1 du 14 décembre 2018 portant sur la Politique de la Solidarité,
- VU la délibération de la Commission permanente du Conseil départemental n° 2019-1-10-2 du 18 janvier 2019 relative aux subventions de fonctionnement 2019,

- VU le Règlement Financier du Département du Haut-Rhin,
VU l'avis favorable de la 10ème commission lors de sa réunion en date du 7 juin 2019,
VU le rapport de la Présidente du Conseil départemental,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Décide d'augmenter les objectifs d'entrées en Contrat Unique d'Insertion Initiative Emploi figurant dans la Convention Annuelle d'Objectifs et de Moyens 2019 et de les porter à 150, sous réserve des crédits disponibles tant au niveau de l'Agence de Services et de Paiement que du budget départemental,
- Approuve en conséquence l'avenant n° 1 à la Convention Annuelle d'Objectifs et de Moyens dans le cadre de la mise en œuvre du Contrat Unique d'Insertion pour 2019, joint en annexe, et autorise la Présidente du Conseil départemental à le signer,
- Approuve de la même manière la nouvelle annexe CERFA à la Convention Annuelle d'Objectifs et de Moyens nécessaire à l'Agence de Services et de Paiement pour l'enregistrement comptable et le paiement des aides aux employeurs, jointe en annexe, et autorise la Présidente du Conseil départemental à la signer.

La dépense liée aux aides aux employeurs du secteur marchand est limitée aux montants inscrits et sera imputée sur le programme H 812 : Chapitre 017 Fonction 564 Nature 65662 pour les Contrats Initiative Emploi.

La Présidente



Brigitte KLINKERT

Adopté à l'unanimité